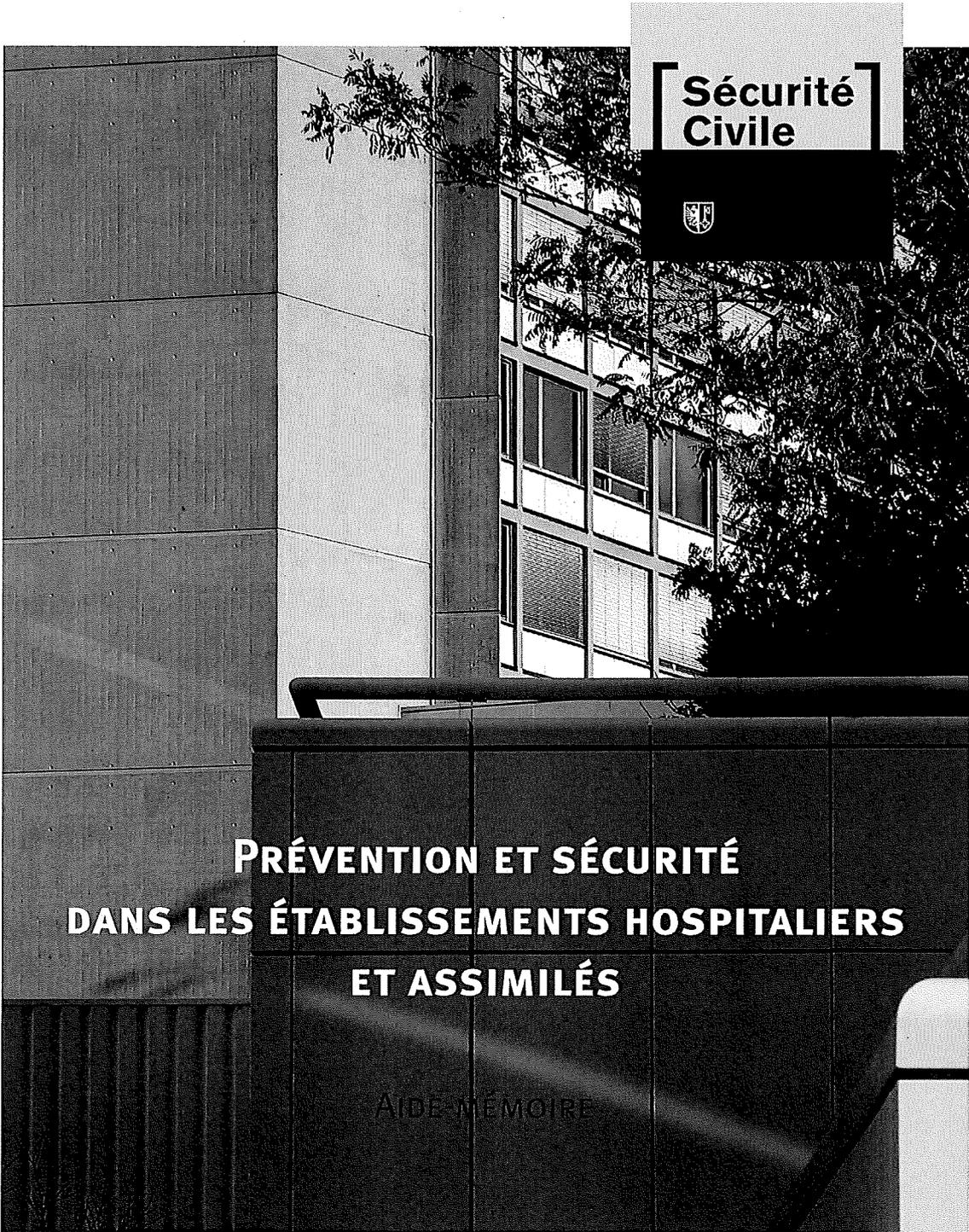


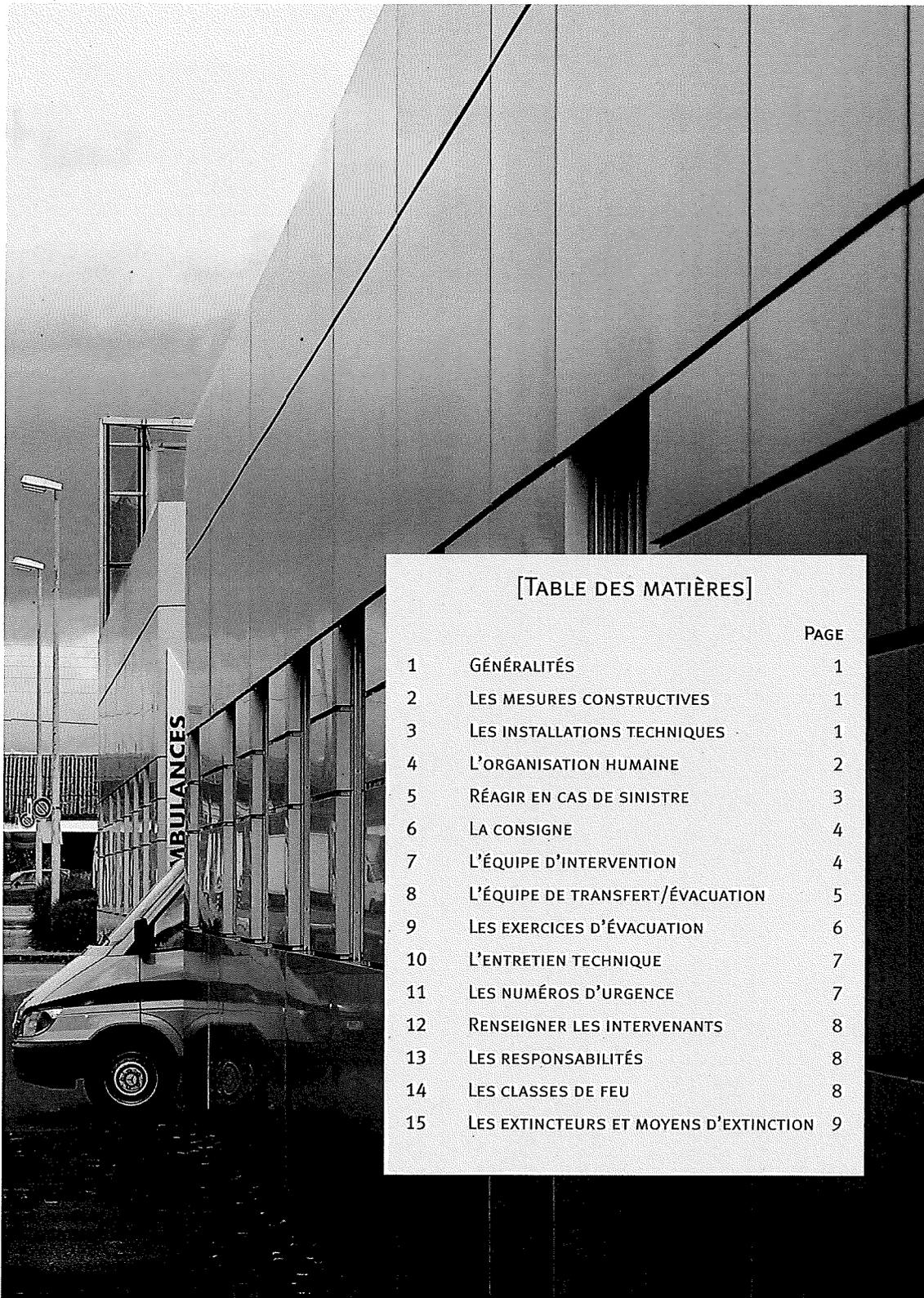
02



**PRÉVENTION ET SÉCURITÉ
DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS
ET ASSIMILÉS**

AIDE-MÉMOIRE

Edition Juin 2005



[TABLE DES MATIÈRES]

		PAGE
1	GÉNÉRALITÉS	1
2	LES MESURES CONSTRUCTIVES	1
3	LES INSTALLATIONS TECHNIQUES	1
4	L'ORGANISATION HUMAINE	2
5	RÉAGIR EN CAS DE SINISTRE	3
6	LA CONSIGNE	4
7	L'ÉQUIPE D'INTERVENTION	4
8	L'ÉQUIPE DE TRANSFERT/ÉVACUATION	5
9	LES EXERCICES D'ÉVACUATION	6
10	L'ENTRETIEN TECHNIQUE	7
11	LES NUMÉROS D'URGENCE	7
12	RENSEIGNER LES INTERVENANTS	8
13	LES RESPONSABILITÉS	8
14	LES CLASSES DE FEU	8
15	LES EXTINCTEURS ET MOYENS D'EXTINCTION	9

1 [GÉNÉRALITÉS]

Les bâtiments recevant du public tels que ceux des établissements hospitaliers, sont soumis à la législation cantonale en vigueur qui est mise en application conjointement par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le département de justice, police et sécurité (DJPS). Une analyse de risques est menée pour chaque nouvelle construction ou modification impliquant l'affectation des locaux qui nécessite une autorisation de construire. Le service de l'inspection cantonale du feu et sécurité de la Sécurité civile est chargé d'effectuer des contrôles à intervalles réguliers.

L'analyse de risques vise notamment

- > les mesures constructives ;
- > les installations techniques ;
- > l'organisation humaine

et conduit à déterminer des mesures à appliquer.

2 [LES MESURES CONSTRUCTIVES]

L'ensemble du bâtiment est étudié, sur le plan :

- > du compartimentage en matériaux résistants au feu ;
- > des matériaux de construction qui doivent répondre aux normes et directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ;
- > des matériaux d'aménagement, qui doivent répondre aux normes et directives de l'AEAI ainsi qu'à la législation cantonale;
- > des éléments mobiles coupe-feu ;
- > des voies d'évacuation.

BUT : Empêcher, par des éléments construits, la propagation du feu et des fumées et de permettre le transfert des patients et l'évacuation des visiteurs dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

3 [LES INSTALLATIONS TECHNIQUES]

En fonction de la construction, de son emplacement et de ses particularités, des installations techniques sont exigées en ce qui concerne :

- > la détection automatique d'incendie avec asservissements;
- > l'extinction automatique d'incendie ;
- > des boutons-poussoir d'alarme directe (connectés aux sapeurs-pompiers - couleur rouge) ;
- > le système d'alarme interne d'évacuation (bouton-poussoir - couleur verte);
- > l'éclairage de secours autonome ;
- > le balisage des voies d'évacuation.

Des moyens d'extinction complémentaires (extincteurs portatifs, postes incendie à voie axiale) complètent l'installation technique et sont répartis dans l'ensemble du bâtiment.

BUT : Détecter, limiter ou éteindre un début d'incendie et donner au personnel les moyens d'évacuer/transférer et d'intervenir.

4 [L'ORGANISATION HUMAINE]

Dans le domaine hospitalier, la gestion des équipements techniques, ainsi que le transfert des patients et l'évacuation des visiteurs, est du ressort d'une structure organisée par l'établissement. Les éléments suivants sont exigés, contrôlés et testés régulièrement :

- › une équipe d'intervention, apte à réagir lors de chaque alarme et à prendre les premières mesures (ch. 7);
- › une équipe d'évacuation, pour gérer le transfert des patients, l'évacuation des visiteurs et contrôler que tous les locaux soient vides (ch. 8).

A cet effet, contrairement aux établissements publics (grands magasins, cinémas, hôtels, etc.) où la mise en sécurité des personnes est réalisée par l'**ÉVACUATION** des clients et du personnel, dans les établissements médicaux, vu que la mobilité de ses occupants est fortement diminuée de par leur état de santé, cette mise en sécurité est régie par les termes **TRANSFERT** et **ÉVACUATION** .

Définitions:

TRANSFERT Action qui consiste à transférer les malades (si possible sur un plan horizontal) en les mettant en sécurité dans une autre partie (zone coupe feu) du bâtiment.

Cette façon de procéder est destinée aux personnes grabataires (patients alités ou raccordés à des appareils médicaux).

ÉVACUATION Action qui consiste à quitter en masse, selon un plan défini, le lieu qu'on occupait, sous la contrainte d'un événement grave (incendie le plus souvent, mais aussi risque d'explosion, émanation toxique, radio-activité, alerte à la bombe, etc.).

Cette façon de procéder est destinée aux personnes valides (visiteurs, malades en consultation, etc.).

En outre, cela implique une formation de base adéquate du personnel chargé de mission, l'élaboration de consignes dictant le comportement à observer lors d'un sinistre, l'établissement d'un plan d'évacuation avec un ou plusieurs lieux de rassemblement, la mise à jour à intervalles réguliers des documents écrits et l'organisation d'exercices.

BUT : Réagir en cas de sinistre, prendre les premières mesures en transférant les malades et en évacuant les visiteurs des lieux en contrôlant l'ensemble du bâtiment selon une organisation propre à chaque établissement.

5 [RÉAGIR EN CAS DE SINISTRE]

Lors de la découverte d'un sinistre, l'efficacité des premières mesures prises est prépondérante pour la suite du développement du feu et pour le déroulement de l'intervention.

1° **Conserver son calme et faire une rapide appréciation de la situation**

Que se passe-t-il et où ?

- › Feu, de la fumée, autres.
- › Ne pas ouvrir une porte dont la surface est chaude.

2° **Alarmer les sapeurs-pompiers par bouton-poussoir rouge et par téléphone au N° 118**

Indiquer où, depuis combien de temps et le nombre de personnes en danger ou blessées.

- › Utiliser le bouton-poussoir rouge qui déclenchera l'alarme et les asservissements techniques du bâtiment (arrêt ventilation, rappel des ascenseurs, fermeture des portes coupe-feu).
- › Alarmer par téléphone les sapeurs pompiers en confirmant le déclenchement du bouton-poussoir (permet de donner oralement des informations complémentaires).

3° **Déclencher l'alarme interne de transfert/évacuation pour les bâtiments équipés de bouton-poussoir vert**

- › L'alarme interne n'est pas reliée aux sapeurs-pompiers.
- › Dans les bâtiments non équipés d'alarme interne, le personnel s'organise pour le transfert des malades et l'évacuation des visiteurs.

4° **Attaquer, dans la mesure du possible, en intervenant avec les moyens d'extinction**

- › Utiliser de préférence l'extincteur à disposition ou le poste incendie à voie axiale qui est en permanence alimenté en eau.
- › Ne pas s'aventurer dans la fumée à cause des dangers d'intoxication ou d'asphyxie; ne pas prendre de risques inconsidérés.

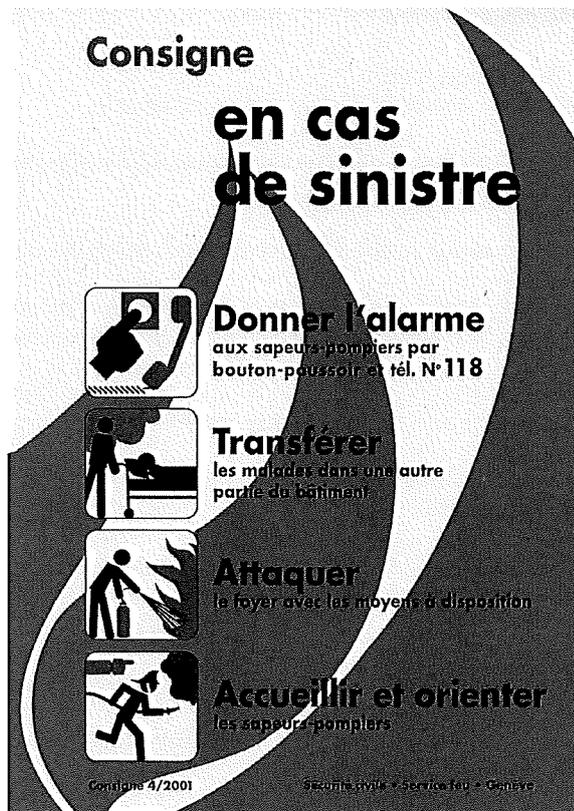
5° **Accueillir et orienter les sapeurs-pompiers**

Que se passe-t-il ? Qu'avons-nous entrepris ? Y a-t-il des personnes en danger ?

- › Informer sur l'état du transfert/évacuation des lieux (partiel, complet, en cours).
- › Renseigner quant à la configuration de lieux ou de locaux particuliers.
- › Renseigner sur les personnes blessées ou en danger et comment les atteindre.
- › Renseigner sur des locaux à risques particuliers (danger électrique, laboratoire chimie/biologie).

6 [LA CONSIGNE]

La consigne est le document qui dicte la conduite générale à tenir pour tous les occupants d'un bâtiment. Elles sont affichées à proximité d'un téléphone et près des boutons poussoirs d'alarme feu (rouge).



Consigne No 4

7 [L'ÉQUIPE D'INTERVENTION]

Cette équipe doit réagir immédiatement en cas d'alarme et être à même de prendre les premières mesures qui s'imposent. Selon l'importance de l'établissement, elle ne s'occupe pas de l'évacuation. Dans les lieux équipés d'une installation de détection automatique d'incendie, elle gère l'installation.

Les missions sont notamment de :

- › effectuer la reconnaissance du secteur en alarme,
- › donner l'alarme lors de la découverte d'un sinistre par bouton-poussoir rouge et confirmer par téléphone au No 118.
- › effectuer la première intervention,
- › accueillir et orienter les sapeurs-pompiers (dangers particuliers, configuration des lieux, locaux borgnes, stockages importants, accès au bâtiment, etc.)(ch. 12).

Les membres de cette équipe doivent suivre une formation de base et effectuer des exercices régulièrement.

BUT : Assurer une réaction immédiate et prendre les premières mesures en cas de sinistre.

8 [L'ÉQUIPE DE TRANSFERT/ÉVACUATION]

Les exigences pour la constitution de cette équipe reposent sur les mêmes bases que celles de l'équipe d'intervention. Le personnel chargé de cette mission doit réagir efficacement lors du déclenchement de l'alarme interne. Il doit transférer les patients et évacuer tous les visiteurs ainsi que contrôler que les locaux soient vides.

Les missions sont notamment de :

Transfert:

- › déplacer les malades sur un plan horizontal en les mettant en sécurité dans une autre partie coupe-feu du bâtiment,
- › s'assurer que du personnel reste auprès des malades pour les rassurer, voire les calmer.

Évacuation:

- › conduire les visiteurs vers les sorties les plus proches,
- › contrôler l'évacuation d'une zone, d'un étage ou d'un bâtiment,
- › signaler toute personne en danger ou blessée au responsable du bâtiment,
- › éviter le retour des visiteurs et employés sur le lieu du sinistre,
- › accueillir et orienter les sapeurs-pompiers ou autres intervenants.

En outre, les membres de cette équipe veilleront à ce que:

- › les voies d'évacuation soient dégagées en tout temps de tout encombrement,
- › le balisage des voies d'évacuation soit en place et corresponde à la configuration des lieux.

BUT : Garantir la sécurité des malades et des visiteurs lors d'un transfert/évacuation.

9 [LES EXERCICES D'ÉVACUATION]

Dans le secteur hospitalier, il est très difficile d'organiser un exercice de transfert et d'évacuation. Néanmoins, il peut être réalisé à une *petite échelle* pour exercer et contrôler les points suivants:

L'exercice de transfert/évacuation doit se dérouler après avoir vérifié que :

- > les équipements techniques fonctionnent,
- > l'organisation humaine est structurée,
- > le personnel assumant des responsabilités est formé,
- > les consignes sont rédigées, distribuées, expliquées et affichées.

L'exercice de transfert/évacuation permet de :

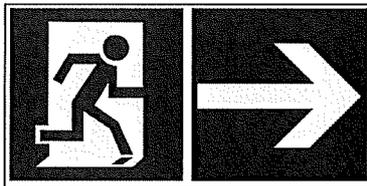
- > tester et d'exercer l'organisation en place,
- > tester et contrôler les installations techniques,
- > déceler des adaptations à apporter,
- > exercer le personnel,
- > familiariser le nouveau personnel.

Rappel de points importants (en exercice et/ou en cas réel) :

- > fermer les fenêtres pour éviter un tirage excessif du feu,
- > s'assurer que les locaux sont vides,
- > fermer les portes mais pas à clef pour garantir l'accès aux intervenants,
- > utiliser les voies d'évacuation adéquates, variables selon la typologie et le lieu du sinistre,
- > rester calme, ne pas se précipiter,
- > ne pas utiliser les ascenseurs,
- > accueillir et orienter les intervenants.

Les informations relatives au déroulement d'un exercice de transfert/évacuation inopiné doivent être transmises au service feu de la Sécurité civile pour le dossier du bâtiment.

BUT : *Exercer l'organisation humaine, transférer les patients et évacuer les visiteurs le plus rapidement possible dans des conditions " ordinaires ".*



Exemple de balisage de sortie de secours : texte ou logo blanc sur fond vert.

10 [L'ENTRETIEN TECHNIQUE]

Les installations techniques doivent être entretenues et régulièrement contrôlées. Des contrats d'entretiens doivent être établis avec les installateurs des systèmes qui effectuent les maintenances à intervalles réguliers ainsi que les dépannages 24h/24h. Il est nécessaire qu'une ou plusieurs personnes affectées au bâtiment soient formées pour gérer ces installations lors des alarmes ainsi que pour effectuer des contrôles et des essais. Le choix se portera sur des personnes sédentaires à leur place de travail et qui ont éventuellement des connaissances de bases en matière de sécurité incendie.

L'entretien technique consiste à :

- > effectuer le contrôle périodique des installations (détection incendie, installation d'alarme interne d'évacuation, éclairage de secours),
- > tester l'installation et son bon fonctionnement,
- > contrôler que tous les éléments techniques fonctionnent (haut-parleurs, boutons-poussoir, asservissements, etc.).

BUT : Assurer la sécurité incendie d'un bâtiment par le bon fonctionnement des installations techniques.

11 [LES NUMÉROS D'URGENCE]

Les numéros d'appel des services d'urgence à Genève sont :

- > **112** Numéro européen pour : toute demande de secours.
(aboutit à la centrale de la police)
- > **117** Police pour : tout ce qui à trait à la sécurité des personnes, alerte à la bombe, vol, agression, etc.
- > **118** Sapeurs-pompiers pour : sauvetage de personnes et animaux, incendie, inondation, pollution, odeur de gaz, etc.
- > **144** Ambulances pour : accident, malaise, tout problème sanitaire.

Règle pratique des principaux éléments d'informations à communiquer lors d'une demande des secours :

Qui ?	Appelle	:	Appelant
Quoi ?	Que se passe-t-il ?	:	Typologie du problème
Combien ?	Blessés et dégâts	:	Nombre et état
Comment ?	Est-ce arrivé ?	:	Origine/cause
Où ?	A quel endroit ?	:	Lieu et particularités

BUT : Alerter le domaine concerné et lui donner les renseignements utiles et précis.

12 [RENSEIGNER LES INTERVENANTS]

Lors de la demande de secours, les renseignements principaux sont collectés par téléphone afin d'acheminer les moyens adaptés. Dans la mesure du possible, la personne qui a alerté les secours doit accueillir les intervenants, les orienter et leur transmettre toute information utile à l'engagement telles que :

- > les premières mesures qui ont été prises,
- > la configuration des lieux, du bâtiment ou des locaux,
- > un bref récit du déroulement de l'événement,
- > l'ampleur constatée du sinistre,
- > les personnes en danger, blessées ou manquantes.

BUT : *Intervenir avec un maximum de précision et gagner du temps.*

13 [LES RESPONSABILITÉS]

Dans les bâtiments hospitaliers, les responsabilités sont du ressort de la Direction pour assurer la sécurité des patients, du personnel et des visiteurs.

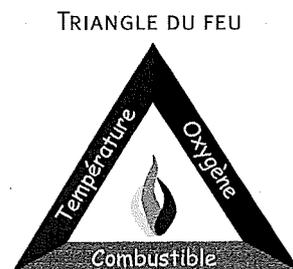
BUT : *Qui est responsable de quoi ? Qui fait quoi ?*

14 [LES CLASSES DE FEU]

Le feu

Le feu est une réaction chimique rapide par laquelle de l'oxygène, c'est-à-dire une partie de l'air, se combine avec une matière combustible, bois, charbon, papier, essence, gaz, matières plastiques, etc. Il en résulte des flammes, de la chaleur et un dégagement de gaz.

Pour prendre naissance, trois éléments doivent toujours être réunis, ils forment le :



Sitôt qu'un des 3 éléments est retiré, le feu s'éteint :

- › **Le combustible**, sauf le gaz (qui peut être éteint en fermant la vanne d'arrivée), peut difficilement, voire pas du tout, être supprimé.
- › **L'oxygène**, présent partout et en permanence, peut difficilement être supprimé, sauf sur un feu de peu d'ampleur ou dans un espace confiné en l'étouffant avec une couverture, de la poudre ou du CO₂.
- › **La température** est l'élément sur lequel on peut agir, le plus souvent en la refroidissant avec de l'eau, de l'eau avec additif ou de la mousse laquelle produit le double effet d'étouffer et de refroidir.

Les classes de feu

La variété de matières combustibles et leurs différentes réactions lorsqu'elles brûlent, ont conduit à les classer en 4 familles :

Classes	Logos	Types	Exemples
classe A		Combustibles solides formant de la braise	Bois, papier, coton, charbon
classe B		Combustibles solides fondants et liquides	Plastiques, cire, hydrocarbures
classe C		Gaz	Acétylène, propane, butane
classe D		Métaux combustibles	Magnésium, aluminium

La classe E est encore répertoriée sur les extincteurs portatifs mais elle n'existe plus.
L'origine d'un feu peut être due à l'électricité mais cette dernière ne brûle pas.

classe E		Feux électriques sous tension	Tableaux, transfo
----------	---	-------------------------------	-------------------

15 [LES EXTINCTEURS ET MOYENS D'EXTINCTION]

Les agents extincteurs

La diversité des combustibles, et surtout leur comportement en brûlant, nécessite l'utilisation de plusieurs agents extincteurs. L'eau, très efficace dans la plupart des cas, ne convient que partiellement, voire pas du tout, pour les feux des classes B et C. C'est pour cette raison que les agents extincteurs se répartissent comme suit :

Classes	Types	Exemples
> classe A	Eau pulvérisée, eau avec additif, mousse	Refroidir, mouiller
> classe B	Poudre	Etouffer
> classe C	Poudre, éventuellement CO ₂	Etouffer
> classe D	Poudre spéciale D	Etouffer
> classe E	CO ₂ , éventuellement poudre	Etouffer



Extincteur à eau
Extincteur poudre



Extincteur CO₂

Les extincteurs

Ce sont des petits moyens d'extinction; leur action est limitée dans le temps, puisqu'un extincteur de 6 litres ou 6 kg en jet continu, se vide en 20 secondes. Aussi, doivent-ils être utilisés de manière rationnelle, en se rappelant de la règle pratique suivante :

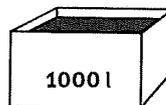
Après 1 minute:



Après 2 minutes:



Après 3 minutes:



Emplacements

Les extincteurs appropriés sont, en principe, placés à proximité des moyens d'alarme et autres moyens d'intervention (bouton-poussoir, consigne, téléphone). Le choix de l'appareil est conditionné par le danger inhérent à une zone ou à un type de feu. Les extincteurs doivent, en outre, être accessibles en tout temps, maintenus en état de propreté et dûment signalés.

Mise en service

On distingue deux genres d'appareils. L'extincteur :

- > **à pression permanente** : il doit uniquement être déplombé avant l'utilisation.
- > **à mise sous pression** : il doit être percuté et déplombé avant l'utilisation.

Sur chaque extincteur, une explication de mise en service, sous forme de textes et dessins, est apposée afin d'orienter l'utilisateur. Il est recommandé de la consulter régulièrement.

Contrôles

Tous les 3 mois : le propriétaire ou l'utilisateur devrait contrôler, au minimum, l'état général et le plombage de l'appareil.

Tous les 3 ans : le fournisseur doit effectuer un contrôle complet, lors duquel il examine l'état extérieur et intérieur de l'appareil et vérifie l'agent extincteur ainsi que le gaz propulsif.

Après chaque utilisation ou constat de défectuosité, le fournisseur doit, le plus rapidement possible, être contacté pour procéder à une remise en état.

Techniques de travail

Feu de classe A : diriger le jet d'eau pulvérisée à la base des flammes (où ça brûle); agir par petites séquences; se déplacer si nécessaire et mouiller le plus possible les braises. Pour le feu d'une corbeille à papier, par exemple, renverser et vider le contenu pour achever complètement l'extinction.

Feu de classe B : couvrir la surface enflammée avec la poudre, en se plaçant à une distance de 3 à 4 mètres, juste au-dessus du liquide afin d'étouffer la flamme, sans gicler dans le liquide de manière à éviter des projections qui propageraient le feu.

A l'extérieur, se positionner le vent dans le dos. Dans le cas d'un solide fondant (plastique, cire, résine), gicler sur toute la zone enflammée afin de l'étouffer.

A l'intérieur, dans les locaux où se trouvent des êtres vivants, ne pas utiliser de la poudre en raison du danger d'étouffement.

Feu de friteuse : couvrir avec une serpillière légèrement humide en partant du côté contre soi. Ne jamais intervenir avec de l'eau qui, par l'apport d'oxygène, crée une sublimation et augmente violemment le feu.

Feu de classe C : diriger le jet de poudre depuis l'origine de la flamme jusqu'à son extrémité afin de l'étouffer, puis fermer la vanne ou le robinet de gaz.

Avant d'éteindre, il faut s'assurer que la fermeture du gaz sera possible, sans quoi, il vaut mieux laisser brûler. Une accumulation de gaz pourrait générer un danger d'explosion.

Feu de classe D : couvrir la surface ou les parties enflammées avec la poudre D, spéciale pour feu de métal, afin de l'étouffer. Ne jamais intervenir avec de l'eau qui, par l'apport d'oxygène, crée une explosion. Du sable sec peut également très bien convenir. Attention : le feu de métal dégage beaucoup de chaleur et une luminosité intense.

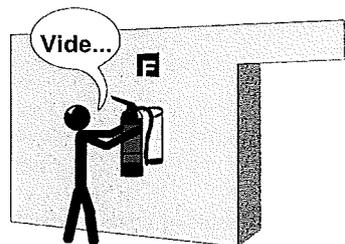
Rappel : la classe E n'existe plus mais se trouve encore sur les étiquettes d'extincteurs

Feu de classe E : couvrir la surface enflammée avec le CO₂ ou la poudre afin de l'étouffer. Il est vivement recommandé d'utiliser de préférence le CO₂ qui ne crée pas de dégât supplémentaire aux parties non touchées par le feu, plutôt que la poudre qui a un effet oxydant.

Exemples de balisages de moyens d'intervention (bouton-poussoir, extincteurs, poste incendie à voie axiale) : texte ou logo blanc sur fond rouge.



Important: Un extincteur vide ou partiellement utilisé, ne doit pas être remis en place !



Ne pas remettre en place

OUBLI

Sécurité Civile Genève (SCG)

Chemin du Stand 4
Case postale 284
1233 Bernex
Tél. 022 727 02 02
Fax 022 727 02 06

Ce document peut également être consulté sur le site internet de la Sécurité civile:
<http://www.ge.ch/securitecivile>

[NOTES PERSONNELLES]

